



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

DE20151214_51	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteuse : Stéphanie GARCIA	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

Petite enfance et éducation
id : 1192

Conseil municipal
14 décembre 2015

51

Rapporteuse : Stéphanie GARCIA

Le 09 février 2015, la délibération n°44 a autorisé Monsieur le Maire à ouvrir les négociations avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015/2018.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a pour finalité de poursuivre et d'optimiser la politique de la ville en matière d'accueil des moins de 18 ans.

- L'information et l'accompagnement des familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant, par le biais de l'Accueil des Familles, du Relais Assistants Maternels, mais aussi des structures d'accueil,
- La proposition d'une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles, grâce à l'accueil familial, à l'accueil collectif et aux assistants maternels indépendants,
- Le soutien à la parentalité, notamment au sein de l'Appartement d'accueil Kalis et du Lieu d'Accueil Enfants-Parents La Pirogue, mais aussi de toutes les structures d'accueil,
- Conforter la politique des 03-12 ans (développement et amélioration de l'offre d'accueil),
- Adapter la politique en direction des 13-17 ans (citoyenneté , autonomie et vie sociale),
- Appuyer les projets de territoire (lutte contre l'exclusion, soutien à la parentalité pour les plus en difficulté).

Les différentes actions qui font l'objet d'une fiche projet sont :

Pour le volet Enfance

- Multi-accueils collectifs
- Multi-accueil familial Titom
- Relais Assistantes Maternelles
- Lieu d'accueil Enfants-parents la Pirogue
- Ludothèques

Volet « Jeunesse »

- Accueils périscolaires
- Accueils de loisirs
- Accueils jeunes

Volet « Coordination »

- Coordination du volet Enfance
- Coordination du réseau des ludothèques
- Coordination du volet Jeunesse
- Coordination du périscolaire

Le tableau financier joint fixe la participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales sur la durée du contrat.

		2015	2016	2017	2018
Volet Enfance					
Action nouvelle	Accueil Enfance	310,211.60 €	319,510.57 €	325,081.64 €	325,435.68 €
	Pilotage Enfance	7,190.01 €	7,299.51 €	7,299.51 €	7,299.51 €
Action antérieure	Accueil Enfance	31,165.00 €	31,165.00 €	31,165.00 €	31,165.00 €
	Pilotage Enfance	19,539.55 €	19,539.55 €	19,539.55 €	19,539.55 €
	Ludothèques	45,445.19 €	45,445.19 €	45,445.19 €	45,445.19 €
Participation Caf volet Enfance		413,551.35 €	422,959.82 €	428,530.89 €	428,884.93 €
Volet Jeunesse					
Action nouvelle	Pilotage Associations	102,585.18 €	102,585.18 €	102,585.18 €	84,867.90 €
Action antérieure	Pilotage Jeunesse ville	23,451.76 €	23,451.76 €	23,451.76 €	23,451.76 €
	Pilotage Périscolaire ville	5,868.72 €	5,868.72 €	5,868.72 €	5,868.72 €
S/total au titre de la Coordination		131,905.66 €	131,905.66 €	131,905.66 €	114,188.38 €
Actions nouvelles	Accueil extrascolaire	267.51 €	6,972.76 €	5,090.02 €	5,433.18 €
Actions antérieures	Accueil extrascolaire	88,012.36 €	88,012.36 €	88,012.36 €	88,012.36 €
s/total au titre des Accueils de loisirs		88,279.87 €	94,985.12 €	93,102.38 €	93,445.54 €
Actions nouvelles	Accueil périscolaire	182,559.76 €	184,932.39 €	186,300.19 €	186,264.09 €
Actions antérieures	Accueil périscolaire	27,067.68 €	27,067.68 €	27,067.68 €	27,067.68 €
s/total au titre des Accueils périscolaires		209,627.44 €	212,000.07 €	213,367.87 €	213,331.77 €
Actions antérieures	Accueil Jeunes	53,614.59 €	53,614.59 €	53,614.59 €	53,614.59 €
	Dégressivité	26,036.47 €	23,017.96 €	20,006.45 €	16,980.94 €
s/total au titre des Accueils Jeunes		79,651.06 €	76,632.55 €	73,621.04 €	70,595.53 €
Participation Caf Volet Jeunesse		509,464.03 €	515,523.40 €	511,996.95 €	491,561.22 €
Participation Caf Enfance et Jeunesse		923,015.38 €	938,483.22 €	940,527.84 €	920,446.15 €

Cette participation vient en remboursement d'une partie de l'engagement de la collectivité. Elle fait l'objet d'un versement à n+1, la mairie d'Angoulême étant tenu de mener une évaluation annuelle et de fournir les justificatifs nécessaires au regard des critères relatifs au contrat pour s'assurer les versements.

Ce cofinancement correspond à une participation sur le reste à charge des opérateurs associatifs ou municipaux, par actions et au regard des comptes de résultat fournis par les gestionnaires.

Ce tableau financier est donné à titre indicatif et fera l'objet d'une validation définitive lors de la signature du Contrat entre la Caf et la ville.

Dans le cas où la Cnaf ne donnerait pas son accord, la ville d'Angoulême se réserve le droit de poursuivre les négociations.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ▣ d'approuver cette démarche
- ▣ et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente, sous réserve de l'accord définitif de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, quant aux montants prévus.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

